

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 23/04/2012

Date de la convocation:

16/04/2012

Date d'affichage:

17/04/2012

L' an 2012 et le 23 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 59

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, KIEFFER Adrienne, MM : BALL Jean-Claude, GACKEL Didier, GANGLOFF Christian, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, MERTZ Olivier MESSMER Jean-Marc, PREVOT Dominique, SCHNEIDER Francis, SITTER Pierrot, SUSS Charles, THALMANN Alfred, WALTER Gérard, WEHRUNG Freddy, WEISBECKER Jean,

Secrétaire de séance :

M. KREISS Alfred.

Réf : 070.2012

Vote : A la majorité

Pour : 51

Contre : 6

Abstentions : 2

Mention exécutoire : Non

070.2012 : Développement du bourg centre Woerth : présentation du projet de développement du bourg centre et extension du périmètre de compétence intercommunale sur l'opération " îlot commercial et logements ".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant le projet de rénovation urbaine avec création d'une surface commerciale et de logements au bourg centre de Woerth,

Considérant l'opportunité d'étendre le périmètre de la compétence intercommunale sur l'opération « îlot commercial et logements bourg centre Woerth »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°074/2009 du 6 juillet 2009 étendant les compétences de la communauté de communes sur « l'îlot urbain du centre de Woerth situé entre la grand-rue, la rue courbe, la rue des cigognes et la rue de Soultz, en vue de sa réhabilitation en un espace commercial et d'habitat »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°066/2010 du 14 juin 2010 décidant de l'acquisition de l'ensemble immobilier n°12 « ilot commercial bourg centre de Woerth » via l'EPFL du Bas-Rhin,

Vu la délibération du conseil communautaire n°001/2012 du 27 février 2012 : Ilot commercial bourg centre à Woerth : approbation des travaux d'aménagements, du plan de financement et demande de DETR,

Vu l'avis du bureau du 16.04.2012,

Entendu l'exposé du vice-président M Rutsch,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, six voix contre et deux abstentions, décide :

- **De compléter les compétences obligatoires de la communauté de communes, bloc développement économique, « ilot urbain du centre de Woerth » par extension du périmètre à l'ensemble de l'ilot urbain et à l'ensemble immobilier du 1 grand-rue ».**

De rédiger la compétence comme suit :

« L'ilot urbain du centre de Woerth situé entre la grand-rue, la rue courbe, la rue des cigognes et la rue de Soultz, ainsi que l'ensemble immobilier du n°1 de la grand-rue, en vue de sa réhabilitation en un espace commercial et d'habitat »,

- **De demander aux communes membres de se prononcer sur ce transfert de compétences.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 02/05/2012

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :